

**Certificat d'examen de type
n° F-06-D-0942 du 20 juillet 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F040077-D6

**Compteur d'énergie électrique
SAGEM type S20C2**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 28 décembre 1935 relatif à la vérification des compteurs d'énergie électrique et de l'arrêté du 6 janvier 1987 relatif à la construction, et à l'approbation de types de compteurs d'énergie électrique, fondés sur un principe électronique.

FABRICANT :

SAGEM TUNISIE – Borj Ghorbel – 2013 BEN AROUS – Tunisie.

DEMANDEURS :

SAGEM Communication – Siège social – 27, rue Leblanc – 75512 PARIS Cedex 15 – France,

SAGEM TUNISIE – Borj Ghorbel – 2013 BEN AROUS – Tunisie.

OBJET :

Le présent certificat modifie les certificats d'examen de type accordés à SAGEM Communication et à SAGEM TUNISIE par les certificats d'examen de type cités ci-après :

- n° F-04-D-423 du 9 juin 2004,
- n° F-04-D-1225 du 2 novembre 2004,
- n° F-04-D-1406 du 17 décembre 2004,
- n° F-05-D-1024 du 24 juin 2005,

relatifs au compteur d'énergie électrique SAGEM type S20C2.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'énergie électrique SAGEM type S20C2 diffère du type approuvé par les certificats précités par les modifications suivantes :

- passage à une version 4 couches de la carte microprocesseur,
- mise à la masse des signaux UTCC1 et UTCC2.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque d'examen de type figurant sur la plaque d'identification du compteur d'énergie électrique SAGEM type S20C2 est identique à celle fixée par les certificats précités : le numéro et la date du certificat initial.

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles fixées par les certificats précités.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive des compteurs d'énergie électrique SAGEM type S20C2 est effectuée par SAGEM TUNISIE.

Les conditions particulières de vérification primitive sont identiques à celles fixées par les certificats précités.

DÉPÔT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F040077- D6 et chez les demandeurs.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 9 juin 2014.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification